



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Equipement, logement, transports et espace : personnel

Question écrite n° 50415

Texte de la question

M Michel Pericard appelle l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace sur les multiples problèmes - tant statutaires que fonctionnels - que rencontrent les architectes des Batiments de France exerçant leurs fonctions au sein des services départementaux de l'architecture. En effet, bien que le caractère particulièrement important de leur travail ait été reconnu à maintes reprises, le salaire des architectes des Batiments de France demeure extrêmement faible en regard de la durée de leurs études supérieures, de la difficulté du concours qu'ils ont à passer et de leurs responsabilités : alors que leurs travaux engagent véritablement l'avenir de notre patrimoine, leur rémunération n'est que de 7 500 francs en début de carrière et de 15 000 francs en fin de carrière. Par ailleurs, il est manifeste que les architectes des Batiments de France ne disposent pas des moyens financiers et matériels nécessaires pour assurer leurs fonctions de manière optimale. Il faut savoir, par exemple, que les services départementaux de l'architecture qui les emploient ne disposent le plus souvent ni des crédits ni d'un parc de véhicules suffisants pour leur permettre d'accomplir dans de bonnes conditions un travail dont les incidences sur l'environnement et le cadre de vie est pourtant déterminante. Il semble enfin que cette situation soit bloquée, puisque les résolutions adoptées en conseil des ministres le 22 novembre 1989 n'ont jusque-là pas été suivies d'effet. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures il envisage de prendre afin que la rémunération des architectes des Batiments de France soit mise en adéquation avec leur niveau de compétences et de responsabilités et que les services départementaux de l'architecture soient effectivement dotés des moyens suffisants pour accomplir les tâches qui leur incombent. Il lui demande également dans quelle mesure il lui sera possible d'œuvrer pour que le rôle des architectes des Batiments de France en matière d'environnement et de cadre de vie puisse être effectivement assumé, conformément à leurs statuts.

Texte de la réponse

Reponse. - Pour répondre aux préoccupations des personnels des services départementaux de l'architecture, le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace a proposé une série de mesures. La plus importante de ces mesures concerne la réforme du statut des architectes des Batiments de France, qui vise à intégrer ceux qui le souhaitent dans le nouveau corps des « architectes et urbanistes de l'Etat ». Ce nouveau statut leur ouvrira un plan de carrière permettant d'accéder aux plus hautes fonctions dans leur domaine de compétence. Une première concertation a eu lieu début décembre 1991 ; le décret pourrait être publié en 1992. Par ailleurs, l'importance des missions des architectes des Batiments de France et leur place dans le ministère sont également réaffirmées ; ils recevront prochainement une circulaire précisant leurs missions. Toutefois, certaines mesures sont immédiatement applicables. C'est le cas de l'augmentation des primes ; la masse indemnitaire dont bénéficient les architectes des Batiments de France sera, en 1991, trois fois supérieure à celle de 1989. Les engagements pris par le Gouvernement ont donc été tenus. De même, dans le cadre du renforcement des contacts avec le ministère de l'équipement, le ministre a annoncé la nomination prochaine d'un chargé de mission, interlocuteur des architectes des Batiments de France auprès de la direction du personnel, pour traiter toutes les questions relatives à ce corps de fonctionnaires. En outre, le ministre s'est

engage également a inclure les services departementaux de l'architecture parmi les services prioritaires en matiere de moyens et d'effectifs. A cet effet, leurs moyens de fonctionnement seront augmentes apres globalisation des credits et responsabilisation des chefs de service pour leur gestion. Enfin, le ministre de l'equipement, du logement, des transports et de l'espace a reaffirme toute l'importance qu'il accorde a la preservation du patrimoine architectural et urbain, et a ceux qui en ont la charge. Il a assure les architectes des Batiments de France qu'il veillerait a ce que toutes les mesures proposees soient rapidement appliquees.

Données clés

Auteur : [M. Pricard Michel](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50415

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : équipement, logement, du transport et espace

Ministère attributaire : équipement, logement, du transport et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4753